

.0  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

| Nombre de membres afférents au Conseil | Nombres de membres en exercice au jour de la séance | Nombre de membres qui ont pris part à la délibération |
|--|---|---|
| 11                                     | 11  | 11  |

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à 19 heures 15, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le Premier avril 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence du Maire, Serge ARLLOT  
Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents :** Serge ARLLOT, Monique FIAT, Bertrand COTTAZ, Claire DHENIN, Arnaud FIAT, Nadine SALVI, Enora SUREL, Christophe RUET, Candie TRIER, Gilles GUINARD, Mael MURRAY

**Absents excusés :**

**Procurations :**

**Votants : 11**

**Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.**

**Délibération n°2026-08-04/25 : Désignation de délégué au CCID**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les dispositions relatives à la constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID), telle que prévues dans l'article 1650 du code général des impôts (CGI) qui dispose que notamment :

« Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires. »

« Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. »

« La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. »

Monsieur le Maire expose que la composition de la CCID est revue dans son intégralité.

La commission est composée : du maire et d'un adjoint délégué, président de la commission ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléant, si la population est inférieure à 2000 habitants.

Après s'être assuré du respect des conditions pour la désignation des commissaires, et de l'accord et de la disponibilité des intéressés, Monsieur le Maire propose de désigner les vingt-quatre contribuables présentés dans le tableau ci-dessous, pour la constitution de la CCID de la Commune d'Ornon. Le directeur départemental des finances publiques désignera au sein de cette liste, les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants.

| Liste de proposition de personnes appelées à la CCID de la Commune d'Ornon |                    |                      |
|--|--------------------|----------------------|
| Michel ARGENTIER   | Jean-Noël BERLIOUX | Luc BERLIOUX         |
| Elisabeth BLAISONNEAU  | Philippe BLIN      | Jacques BOCQUERAZ    |
| Marie-Odile COYNEL   | Alain FAVIER       | Julien FIAT          |
| Maxime MONDONNET   | Bernard FUCHS      | Arnaud HALLAIS       |
| Daniel HUET  | Didier JOUVEAUX    | Bernard LEFEBVRE     |
| Bertrand LEPICIER  | Gilbert MALAVASI   | Jean-Christophe PENT |
| Monique PIRANA   | Patrick REGIS      | Madeleine RUET       |
| Marcel RUINAT  | Marc THEVENIAU     | Christian ADONEL     |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEFINIT** la liste des membres de la commission de la CCID, présenté dans cette délibération ;

**RETIENT** la liste de proposition de personnes appelées à siéger à la CCID de la Commune d'Ornon, telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;

**CHARGE** Monsieur le Maire, d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance**  
**Gilles GUINARD**



**Le Maire**  
**Serge ARLOT**

